

Troisième année de résidence (R3)

Pédopsychiatrie

Stage obligatoire de 6 à 7 périodes durant le R3

Buts

1. Recherche, synthétise et applique l'information pertinente à la pratique clinique en pédopsychiatrie .
2. Démonstre des habiletés quant au diagnostic et au traitement
3. Offre des services de consultation efficaces en fonction des besoins du patient et de sa famille
4. Connaît les indications de référence en pédopsychiatrie

Compétences générales

En tant qu'expert médical, le résident :

1. Connaît les étapes du développement normal de l'enfant et de sa famille, au niveau neurologique, moteur et langagier
2. Connaît les théories principales du développement affectif, cognitif et social
3. Connaît les bases de la psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent et de leurs manifestations cliniques dans différents contextes
4. Connaît les traitements psychopharmacologiques chez les enfants et adolescents
5. Connaît les effets de la négligence, de l'abus physique ou sexuel
6. Connaît la problématique des troubles d'apprentissage
7. Connaît l'impact de la maladie mentale du parent sur ses enfants
8. Connaît l'impact de diverses situations de stress (divorce, pauvreté, violence, maladie, etc)
9. Connaît les fondements et le contexte d'application des lois de la protection de la jeunesse, de la confidentialité à l'adolescence et de la protection du malade psychiatrique
10. Connaît les principes qui sous-tendent les principales modalités thérapeutiques et en apprécie les indications
11. Procède à une anamnèse complète et à un examen mental
12. Établit un diagnostic (y compris le diagnostic différentiel) et une formulation biopsychosociale du problème présenté en tenant compte des aspects transculturels
13. Établit un plan d'intervention et pose les principales indications thérapeutiques en tenant compte des interventions de réseau et des actions préventives appropriées
14. Identifie les facteurs de pronostic et de résilience
15. Développe une capacité à faire face aux situations d'urgence les plus courantes (par exemple, idées suicidaires) et à évaluer les indications d'hospitalisation
16. Utilise différentes modalités thérapeutiques : intervention de crise, counseling parental, psychodynamique et cognitivocomportementale, familiale, de groupe, de milieu
17. Reconnaît les situations devant faire l'objet d'un signalement à la Direction de la Protection de la Jeunesse
18. Utilise les principaux médicaments prescrits en pédopsychiatrie, en connaît les indications et les limites

En tant que communicateur, le résident :

1. Écoute efficacement
2. Communique efficacement et décrit, verbalement et par écrit, les éléments pertinents d'une évaluation et transmet un plan d'action aux parents, aux professionnels et aux médecins référents
3. Tient sur chaque patient, des dossiers médicaux précis et à jour
4. Démonstre sensibilité et ouverture face au monde intérieur de l'enfant et de l'adolescent
5. Démonstre de l'empathie et de l'ouverture face aux parents en difficulté et aux autres membres de la famille
6. Reconnaît les aspects contre-transférentiels en jeu dans les rencontres avec l'enfant, l'adolescent et ses parents

En tant que collaborateur, le résident :

1. Discute de renseignements appropriés avec l'équipe de soins de santé
2. Utilise les compétences spécifiques d'une équipe multidisciplinaire, qu' il connait pour poser un diagnostic et planifier un traitement (indications d'évaluations complémentaires en psychologie, orthophonie, ergothérapie, etc.)
3. Consulte efficacement d'autres médecins et professionnels de la santé
4. Dispense des traitements en collaboration avec les médecins de première ligne, dans un projet de « soins de collaboration »
5. Prend sa place dans une équipe interdisciplinaire et faire preuve de respect face aux autres membres de l'équipe
6. Est ouvert face aux valeurs culturelles, religieuses ou sociales différentes

En tant que gestionnaire, le résident :

1. Utilise efficacement ses ressources personnelles et celles du système afin d'établir un équilibre entre les soins à dispenser aux patients, ses besoins en apprentissage et sa vie personnelle .
2. Utilise les technologies de l'information afin d'optimiser les soins aux patients, l'acquisition continue du savoir et autres activités
3. Utilise les ressources disponibles avec le souci d'un rapport coût/bénéfice optimal
4. Coordonne les efforts de l'équipe de traitement en utilisant les ressources et habiletés spécifiques des autres professionnels de la santé
5. Connait les ressources communautaires pertinentes pour les patients et démontre la volonté de les orienter vers ces ressources

En tant que promoteur de la santé, le résident :

1. Identifie et comprend les déterminants de la santé des patients et des communautés
2. Reconnaît les enjeux où la promotion de la santé est indiquée pour l'un ou l'autre groupe et y réagir
3. Connait les structures de gouvernance en santé mentale de l'enfant et de l'adolescent
4. Connait l'action des principaux groupes d'interventions aux échelons régional, national et international

En tant qu'érudit, le résident :

1. Facilite l'acquisition de connaissances pour les patients, les résidents, les étudiants et les autres professionnels de la santé et contribue sous supervision à la création de nouvelles connaissances
2. Comprend la nécessité de l'acquisition continue du savoir et s'engage à la pratiquer
3. Évalue de façon critique les sources d'information médicale
4. Intègre de l'information pertinente provenant de différentes sources
5. Participe activement à des activités d'enseignement périodiques
6. Connait les champs de recherche en pédopsychiatrie
7. Conçoit et applique une stratégie personnelle d'éducation médicale continue en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

En tant que professionnel, le résident :

1. Offre des soins de qualité avec intégrité, honnêteté, compassion, et en respectant la diversité
2. S'acquiesce des obligations médicales, légales et professionnelles d'un psychiatre, y compris l'aptitude à exercer la psychiatrie suivant les lignes directrices pertinentes du Code de déontologie (de son ordre professionnel et) de l'Association médicale canadienne (annoté pour la psychiatrie)
3. Établit des relations avec les patients fondées sur la collaboration et le respect, et qui tiennent compte des questions de genre, de la culture et des croyances spirituelles;
4. Accepte la rétroaction de façon constructive
5. Connait ses propres limites et gère son contre-transfert.